

CONSEIL MUNICIPAL du 14 SEPTEMBRE 2023

Convocation du 9 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 septembre à 18 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques Dellerie, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Mmes Ludivine MARTOT, Pierrette BERNARD, Ghislaine CARPENTIER, Claude HAUZAY, Delphine SIMON, MM. Daniel HAREL, Michel DALLONGEVILLE, Thierry COLLARD, Julien HOUCARD, Clément SAVALLE, Marc MOUCHELET, Mickaël BARON, formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée ayant donné pouvoir : Estelle DALLONGEVILLE à Jacques DELLERIE.

Absente excusée : Alexandra LEPRETTRE

Le compte-rendu de la séance du 13 juin est lu et approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATIONS

- Le PLU de la commune est maintenant applicable. Il l'était, en fait, depuis le 7 juillet 2022, mais nous n'étions pas informés et les documents ne nous avaient pas été transmis ! Même les services de l'urbanisme ne les avaient pas et ne les appliquaient pas.
- La séance de Ciné-toile s'est très bien passée mais dans le gymnase, en raison du temps.
- Le contrat de Guillaume Vernichon aux services techniques, a été prolongé jusqu'à la fin de l'année.
- Le jardin « le partager » fonctionne très bien et les légumes poussent bien, avec plusieurs membres actifs autour de Gérald Lepiller, Marc Foireau, Alphonse Esnard, Ethan Duthil et quelques familles avec des enfants.
- Le repas des anciens aura lieu le dimanche 8 octobre prochain à la salle des fêtes. 75 inscrits cette année.
- La rentrée des classes s'est bien passée : 108 élèves à Sandouville et 40 à Oudalle. Pour la cantine, 45 maternelles et 47 primaires.
- Un spectacle proposé par le Volcan aura lieu les 7, 8 et 9 décembre à la salle des fêtes : le jeudi et le vendredi pour les écoles et le samedi pour tout public. La commune prendra à sa charge les séances scolaires pour notre école (5€ par enfant), en plus de la participation des 1000€ qui sera versée au Volcan.
- Fibre : toujours quelques maisons ne sont pas raccordées. Les intéressés doivent contacter leur fournisseur qui se retournera vers Connect76 en cas de problème.

- L'activité musicale à l'école sera faite comme les années passées par Jean-Marie Olivier à raison de 5 heures par semaine. (1 h de plus que l'an passé)

DÉLIBÉRATIONS

- **Séisme au Maroc** : Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention. Certains Conseillers se posent des questions, mais il faut dissocier la politique de l'humanitaire pour venir en aide à la population. Le Conseil accepte de verser une subvention de 1000€ à la Croix Rouge et également à la Libye, si une demande est faite.
- **Alcéane - Lotissement les Abeilles - avenant au bail à construction** :
Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires pour la rétrocession par Alcéane, d'une partie de la parcelle ZA 129, d'une superficie de 780m², en vue d'aménager un lotissement.
La commune prendra en charge les frais de géomètre et pour moitié les frais de notaire.
- **Sorties scolaires - Participation des parents** : Les thèmes retenus pour cette année sont : les jeux olympiques, la découverte des continents et le potager. Plusieurs sorties sont déjà prévues pour les classes maternelles. Les petites sections de Mme Randou iront à Cerzä en octobre. Une participation de 5€ sera demandée aux parents. Les moyenne et grande sections iront au Parc de Muchedent, à Biotropica et à Cerzä. Une participation de 20€ sera demandée aux parents pour les trois sorties.
- **Création de poste** : vue l'augmentation du nombre d'enfants accueillis à la cantine et à la garderie, Monsieur le Maire expose la nécessité, de créer un emploi permanent pour les missions suivantes : encadrement des enfants à la cantine et à la garderie, aide à la préparation des repas et à l'entretien des locaux. Ainsi, il propose au Conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} septembre 2023, un emploi permanent d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement échelon 1, relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet. Il demande que le Conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.
Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'encadrement des enfants à la cantine et à la garderie, d'aide à la préparation des repas et à l'entretien des locaux à compter du 1^{er} septembre 2023.
- **Transferts de charges** : 5 dossiers sont approuvés pour les transferts de charges vers la Communauté Urbaine. Mickaël Baron précise qu'il s'opposera ou s'abstiendra à toutes les délibérations concernant les transferts de charges. Le 1^{er} dossier concerne l'élection du nouveau président de la commission locale d'évaluation des charges transférées ; le 2^{ème} dossier concerne l'évaluation des

charges relatives à la mutualisation de la direction des systèmes d'information et de l'innovation numérique avec la commune d'Angerville l'Orcher ; le 3^{ème} dossier concerne l'évaluation des charges relatives à la mutualisation de la direction des systèmes d'information et de l'innovation numérique avec la commune de Notre-Dame-du-Bec ; le 4^{ème} dossier concerne l'évaluation des charges relatives au transfert de l'aire de camping-car de Saint Jouin Bruneval ; et le 5^{ème} dossier concerne l'évaluation des charges relatives au transfert du crématorium de la ville du Havre. Le Conseil adopte ces transferts de charges à l'unanimité moins 1 voix.

- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) - débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole (LHSM) est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et documents d'urbanisme y tenant lieu.

Les maires, réunis en conférence le 11 décembre 2020, ont affirmé leur intention de voir la Communauté Urbaine s'engager dans l'élaboration de son premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), qui a été prescrit par délibération du Conseil communautaire du 8 juillet 2021. Cette délibération a défini les modalités de concertation préalable et de collaboration avec les communes membres.

Le PLUi se compose d'un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), un règlement écrit, des documents graphiques des annexes. Une fois approuvé, il se substituera aux documents d'urbanisme communaux et constituera le document de référence pour la délivrance des autorisations d'urbanisme dont chaque maire a la responsabilité.

Après avoir débattu des orientations du futur Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Havre Seine Métropole ;

DECIDE :

- de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi, conformément à l'article L153-12 du Code de l'urbanisme, tel que retranscrit dans le procès-verbal de séance du Conseil municipal
- de rappeler que le sursis à statuer peut s'appliquer aux demandes d'autorisation du droit des sols, dès lors que le débat du PADD a eu lieu au sein du Conseil communautaire et des Conseils municipaux, conformément aux articles L153-11 du Code de l'Urbanisme et dans les conditions et délai prévus à l'article L424-1 du même code, lorsque des constructions, aménagements, installations ou opérations sont de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur.
- d'informer que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois et sera publiée sous forme électronique dans les conditions prévues à l'article L. 2131-1 III du Code Général des Collectivités Territoriales et par le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité,

d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

- Plan Mobilité : La commune doit donner un avis sur le plan mobilité. Sans avis notre silence sera considéré comme favorable. Le service FilBus marche bien. Il faudrait voir lorsque le tramway sera réalisé si le FilBus pourra aller jusqu'à Harfleur.
- Eglise : Actuellement l'église est chauffée au gaz mais l'installation n'est pas récente et nécessite d'être vérifiée tous les ans. Pour une plus grande sécurité nous prévoyons de changer le chauffage pour une installation électrique, mais l'abonnement électrique est payé par la paroisse. Malgré la séparation de l'Église et de l'État, les communes peuvent participer partiellement aux charges de chauffage pour préserver le bâtiment. Le Conseil municipal accepte de verser une subvention de 300€ à la paroisse Sainte Thérèse des Ponts de Seine afin de participer partiellement aux charges d'électricité de l'édifice.
- Eclairage public du Lotissement les Abeilles : L'éclairage public du Lotissement des Abeilles sera remplacé prochainement par des LEDS. 8 lampadaires vont être changés. Nous avons eu deux propositions : une du SDE 76 et une de la Communauté Urbaine. La CU, moins-disante, est retenue.
- Consultation en vue de la réalisation d'un nouveau quartier d'habitat individuel et de logements locatifs sociaux et séniors. Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée afin de procéder à l'aménagement et à la viabilisation des parcelles ZA 125, 129 et 173 sur une surface d'environ 2,5 ha en vue de la réalisation d'une nouvelle zone d'habitat citée en objet. Pour ce projet, le Conseil municipal avait déjà émis plusieurs souhaits visant à proposer une offre diversifiée de logements : des terrains à bâtir, des logements locatifs sociaux groupés et des logements pour les séniors. Une MAM devrait aussi pouvoir s'intégrer dans le projet. L'OAP figurant dans le PLU devait aussi servir de cadre à la réalisation des projets d'aménagement. Trois sociétés ont travaillé sur ce projet en concertation avec un groupe d'élus de la collectivité :
 - IDEAME
 - NEXITY
 - VIABILIS

Après étude des différents projets d'aménagement de cette zone, le Conseil municipal, considérant que ce projet était celui qui correspondait le mieux à ses attentes, a décidé à l'unanimité, de céder les terrains à la société IDEAME et de lui confier la viabilisation et l'aménagement de cette zone.

Jacques Dellerie précise aussi que le Conseil souhaite aussi que les terrains ne soient pas revendus trop chers. Mickaël Baron précise qu'il faut veiller au cachet de l'ensemble en participant à la réalisation du cahier des charges. Le choix est fait tout en sachant que le projet pourra encore être légèrement modifié. Prendre note qu'il va falloir faire effectuer des fouilles sur le terrain.

- Vente de terrain
Après en avoir délibéré le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la vente d'une parcelle de 3597 m² appartenant à la commune de Sandouville à l'entreprise LAFARGE Ciment, afin

de réaliser un bassin de rétention des eaux pour éviter les écoulements sur la route. Ce terrain est cadastré A 1043 située au lieu-dit « Côte de Mortemer ». Le prix de vente fixé à 300€ net. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

TRAVAUX

Michel Dallongeville fait le compte-rendu des travaux effectués, en cours et à venir :

- La fuite a été réparée à la salle de musculation, il reste la peinture à faire ;
- La véranda de la mairie a été repeinte ;
- Les buts de foot ont été posés ainsi que leurs filets ;
- La vitrine a été réalisée dans l'entrée de l'espace culturel Michel Serres ;
- La pointe de la porte d'entrée du gymnase n'a toujours pas été réparée par la SPAPA ;
- L'installation des bornes de rechargement électrique est bientôt terminée ;
- 4 terrains de pétanque supplémentaires vont être créés par EUROVIA ;
- Les travaux d'électricité de la classe de M.Quagliarini seront confiés à l'entreprise Partner's ;
- Cette même entreprise effectuera le remplacement du chauffage de l'église ;
- L'an prochain il faudra envisager la rénovation du sol de la cour d'école (peinture très usagée) ;
- Le remplacement du système de désenfumage au gymnase sera fait prochainement car le système actuel (avec corde) est obsolète. Il sera remplacé par un système pneumatique ;
- Une formation aux 1^{ers} secours est à refaire pour le personnel en contact avec les enfants (cantine + cour) en priorité.

QUESTIONS DIVERSES

- Ghislaine Carpentier demande si Johan Randou s'occupe toujours de la salle de musculation et s'il y a toujours autant de monde.
- Un projet est en cours à la CU pour l'harmonisation fiscale de la gestion des déchets. Cela entraînerait une baisse des AC qui nous sont versées.
- Une prochaine session aura lieu pour les risques majeurs et la gestion des crises.

Séance levée à 20h